

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 juillet 2020

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, FAGNI, MILLET,
MANGUELIN, LAPALUD, DUMONT, PESTELLE,
Mmes MICHAUD, CHAMBAUD, DESSERTINE,
MOISSONNIER , AJOUX , DECHAIX.

Secrétaire de séance : Mireille AJOUX

Excusée : Marianne PIROUX

1) Approbation du dernier Conseil

Le procès-verbal du 15 juin dernier est approuvé à l'unanimité

2) D.I.A

Le conseil municipal n'envisage pas d'exercer son droit de préemption urbain sur les ventes ci-dessous :

- Vente d'un terrain bâti cadastré sur les parcelles A 427 et A 1073 A 1074 pour un montant de 56 125,00 euros.

- Vente d'un terrain bâti cadastré B 0555 B 0564 B 0567 pour un montant de 160 000,00 euros.

3) Commission des Impôts directs

Conformément à l'article L650-1 du code général des Impôts (CGI), la commission communale des impôts directs (CCID) prévue dans chaque commune est composée de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants. Ces commissaires sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, dressée par le conseil municipal.

Après délibération du conseil municipal une liste est établie et sera transmise au service concerné. (Voir Ci-joint)

4) Commission APPEL OFFRES

Vu les dispositions de l'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composé

conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code.

Vu les dispositions de L 1411-5 du code général des collectivités territoriales prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit composer en plus du Maire Président 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal .

Considérant qu'il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Sont déclarés élus à l'unanimité :

Membres Titulaires

Pierre MILLET-Christine MOISSONNIER –Francis PESTELLE

Membres Suppléants

Michel ALBERTI –Francis DUMONT-Stéphane LAPALUD

5) Cheminement doux et sécurisation du Village : Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence d'ingénierie de l'Ain

Monsieur le Maire donne lecture du contenu de la prestation :

La prestation de maîtrise d'œuvre fournie par l'Agence départementale est la suivante :

-Plan de déplacement général

-Etude de faisabilité polarisée sur la RD 7 et route de Beaumont

-Programme de MOE suite à l'étude de faisabilité –RD 7 et route de Beaumont

La prestation pour l'ensemble du projet s'élève à 8775,00 euros.

L'agence assure une assistance d'ordre technique, juridique et financière du maître d'ouvrage.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne pouvoir au Maire pour signer ladite convention.

6) Communauté de Communes de la Dombes (Réunion du 16 juillet dernier à Marlieux) : Vote du Président et des Vices Présidents

Madame DUBOIS a été élue Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes .

Un compte rendu précis de la réunion vous sera transmis ultérieurement.

7) Comptes rendus des commissions

► Commission bâtiments

Bâtiment en face de l'Eglise

Mireille Ajoux, Chantal Dessertine ,Francis Pestelle

Chantal Dessertine informe que des devis sont demandés (Plomberie-Toiture-Huissierie-Electricité)

Une fois les devis obtenus, un point financier sera effectué avec la Commission des Finances et le Conseil Municipal devra délibérer sur l'intérêt de démolir ce bâtiment ou de le rénover.

Mireille Ajoux informe le Conseil que la Commune peut bénéficier d'une subvention en cas de démolition de bâtiment en vue de création d'espace vert.

Néanmoins, en attendant la décision définitive, quelques travaux sont nécessaires pour pouvoir relouer les appartements.

Salle des Fêtes

Mireille Ajoux, Chantal Dessertine, Francis Pestelle

En attente de devis

Résidence des Platanes

Stéphane Lapalud-Pierre Millet –Valérie Chambaud

Réactualisation des devis

-Façade –Isolation-huissierie- Déplacement compteur- Changement des portes d'entrée –Marquage au sol pour parking extérieur

Le montant des devis s'élève à environ 220 000,00 euros.

► Commission VIE associative

Une réunion sera programmée en septembre pour définir précisément le but de cette commission et son rôle à jouer auprès des associations.

► Commission Communication

Monsieur le Maire a donné pour mission la création d'un bulletin municipal de début de mandat pour octobre / novembre 2020.

Mireille Ajoux est nommée administratrice du site de la commune.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est toujours en quête de financement pour le livre « la petite histoire de Marlieux » fait par Madame DIAS.

► Commission logement

Visite de l'appartement d' Emile Blanc -un nettoyage approfondi et quelques travaux sont nécessaires pour pouvoir le relouer .

Monsieur le Maire informe qu'une visite des bâtiments est prévue avec Madame Bailly accompagnée de Monsieur Pons architecte du CAUE et spécialisé dans la restauration afin de donner un avis éclairé sur la qualité des bâtiments de la commune.

► Commission des finances

Mireille Ajoux : les finances de la commune sont saines tant pour le budget communal que pour le budget Assainissement

► Commission Emploi

Stephane Lapalud informe le Conseil que deux personnes ont été reçues en présence de Delphine Gudet, Marie Malkoum, Valérie Multon pour le poste d'atsem et d'agent polyvalent en contrat aidé à compter de Septembre.

► Commission des Chemins

Trois chemins sont en mauvais état

Les Bonnes

La Louvière

Route du Plantay-face au Barillon

Il faudra donner des priorités quant à la rénovation de ces chemins.

Valérie Chambaud : Demande à ce que les ornières aux Chaffangères soient remblayées - Achat de panneau de signalisation

Michel Alberti informe que cela sera fait prochainement ;

QUESTIONS DIVERSES

-Archivage

Le Maire donne la parole à Valérie Multon qui explique qu'il est nécessaire de procéder à l'archivage des dossiers communaux régulièrement.

L'archiviste du centre de gestion viendra présenter son travail courant septembre. Les élus intéressés pourront assister à la présentation.

-Devenir du bâtiment de la CUMA et l'extension de la zone artisanale « les Charpennes »

Le devenir de la ZA est un dossier complexe qui prendra sans doute du temps , devant prendre en compte l'extension sous compétence de la Communauté de Communes de la Dombes , le rachat de la parcelle agricole par la commune à EPF de l'Ain et le transfert des bâtiments de la CUMA .

Il se posera alors la question de l'urbanisation de la parcelle libérée.

-Ecole

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des enseignants et particulièrement le directeur d'Ecole pour la gestion de reprise de l'école pendant la pandémie du COVID 19.

Il remercie également Pôle Enfance qui a pu prendre « en urgence » à la garderie en juillet 5 enfants de Saint Paul de Varax suite à la démission des membres de l'association qui gère la garderie de la Saint Paul de Varax .

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un courrier a été distribué aux habitants domiciliés « du lavoir à la Roselière » les informant que deux parkings sont à leur disposition.

- 8 places au lavoir
- 10 places environ devant la station d'épuration

Des panneaux d'indication seront achetés et les places matérialisées.

A la demande d'Isabelle MICHAUD, la salle des fêtes est relouée mais à des conditions très strictes. La gendarmerie est prévenue de chaque location.

Le prochain Conseil Municipal sera fixé ultérieurement suivant les dossiers à traiter.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est close à 21 Heures 45